

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **MONTFORT**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

POS initial

Approuvé le : 28 Mai 1991
Modification du : 24 Mai 1995
Mise à jour du : 28 Février 1996

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 5 Novembre 2011

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 12 Octobre 2012

Le Maire

Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



Sommaire

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	1
1. Les grands objectifs	1
2. Les objectifs opérationnels.....	2
3. Les objectifs chiffrés	3
 LES ORIENTATIONS GENERALES.....	4
1. Les politiques	4
2. Les orientations thématiques	6
 LA CARTOGRAPHIE.....	8

Les objectifs d'aménagement et de développement durables

1

1. Les grands objectifs

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale, trois objectifs principaux ont été retenus :

1. Préserver une vie de communauté équilibrée

- Afin de préserver l'identité locale, héritée d'un passé industriel important et acquise depuis plusieurs générations, Montfort a besoin de conserver son équilibre en usant de ces prérogatives publiques.

2. Se développer de façon équilibrée dans les différents domaines (démographie, économie, services, culture)

- La condition nécessaire pour que Montfort garde son identité locale est de poursuivre un développement équilibré pour continuer d'offrir des services adaptés.

3. Préserver le cadre de vie

- La caractéristique majeure de Montfort est sa position de village perché particulièrement préservé dominant la vallée de la Durance, au sein même du bassin d'emploi de Château-Arnoux. Son environnement immédiat en fait un lieu d'attraction pour des familles soucieuses de s'installer non pas "en ville" mais dans un cadre de village, "à la campagne".

2. Les objectifs opérationnels

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1. Préserver une vie de communauté équilibrée

Protéger et renforcer l'identité locale

Maîtriser collectivement l'usage de l'espace

Conserver à la collectivité ses droits et ses prérogatives

2. Se développer de façon équilibrée dans les différents domaines (démographie, économie, services, culture)

Etoffer la population villageoise permanente (jeunes familles, enfants du pays, locatif,...)

Développer l'économie pour l'emploi et les ressources communales

Accompagner le développement par les services (portages de repas,...) et vice-versa

3. Préserver le cadre de vie

Préserver le paysage et le village

Soutenir l'agriculture et préserver l'espace agricole

Protéger les espaces naturels

3. Les objectifs chiffrés

Objectif démographique à 15 / 20 ans : 540 personnes en 2025

(Rappel : 1999 : 385 hab, 2006 : 389 hab)

Population permanente supplémentaire attendue : + 150 personnes

Logements

Nombre de résidences principales supplémentaires nécessaires : **+ 75 RP**

Nombre de résidences secondaires supplémentaires vraisemblables : **+ 0 RS**

Total de logements supplémentaires : **+ 75 logements**

- Dont dans le bâti existant : **+/- 0 logement**
- Dont sur des terrains non construits ou à densifier : **+ 75 logements**
 - o Soit une superficie de terrains constructibles de : **6 à 7,5 ha**

Activités

Objectif à satisfaire (superficies, typologie) : **+/- 20 ha**

Incidence sur les réseaux

Population en pointe attendue : **540 RP + 32 RS + 27 touristes = 599 personnes**

Ressource actuelle en eau potable : **100.000 m³/an**
⇒ **274 m³/Jour** ⇒ **1.370 personnes**
Seuls sont utilisés 35.000 m³/an

Capacité d'assainissement : **STEP (670 EH)** fonctionne à l'heure actuelle pour 320 personnes

Electricité : Pas de problème

Les orientations générales

1. Les politiques

- Urbaniser en continuité
- Conforter l'existant
- Conforter le coeur du village
- Confirmer le rôle de la Zone d'Activités

- Privilégier l'utilisation des équipements collectifs existants

- Privilégier les opérations d'aménagement

- Protéger et confirmer la silhouette du village
- Protéger et confirmer le piémont (oliviers)
- Limiter les projets dans les secteurs sensibles
- S'appuyer sur les protections règlementaires existantes

- Protéger les bonnes terres agricoles
- Eviter les conflits entre urbains et agriculteurs
- Favoriser les évolutions de l'agriculture

- Poursuivre les programmes engagés
- Compléter ponctuellement la protection des boisements
- S'appuyer sur les protections existantes
- Maintenir les équilibres actuels

- Préserver les limites des boisements en s'appuyant sur les protections actuelles
- Préserver les ravins et ruisseaux

Politiques d'aménagement	• Zonage • Règlement • L 123-1-5-7° du CU (Protection paysagère et patrimoniale) • Projet d'Aménagement Solidaire (PAS) dans le Village (politique régionale)
Politiques d'équipement	• Zonage • Règlement • Orientations d'Aménagement et de Programmation
Politiques d'urbanisme	• Zonage • Règlement • Orientations d'Aménagement et de Programmation
Politiques de protection des espaces naturels	• Zonage • Règlement • Espaces Boisés Classés (EBC) • L 123-1-5-7° du CU (Protection paysagère et patrimoniale) • Loi Montagne, loi SRU, Grenelle 2, Natura 2000,...
Politiques de protection des espaces agricoles	• Zonage • Règlement • Sous-zonage agricole • Zone Agricole Protégée (ZAP)
Politiques de protection des espaces forestiers	• Espaces Boisés Classés (EBC) • L 123-1-5-7° du CU (Protection paysagère et patrimoniale) • Deux PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) : plan pluriannuel de protection de la forêt communale de 2009 à 2028 • Natura 2000
Politiques de préservation et remise en bon état des continuités écologiques	• Zonage • Règlement • Espaces Boisés Classés (EBC) • L 123-1-5-7° du CU (Protection paysagère et patrimoniale) • Natura 2000

2. Les orientations thématiques

• Favoriser l'accueil de jeunes familles

• Accompagner les politiques intercommunales

• Accompagner le projet de la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance

• Néant

• Créer une Zone d'Activités

• Faciliter l'implantation d'activités économiques

• Pérenniser les zones d'approvisionnement et d'enrochement du département (deux carrières)

• Pérenniser et renforcer la zone du festival (13 ans d'existence)

• Conforter et améliorer la zone de loisirs sportifs du Pré La Cour sous le village

• Ne pas dépasser une surface moyenne de 1.000 m² par logement

L'habitat	• Maitrise foncière
Les transports et déplacements	• Zonage (Cheminements piétons) • Echelle intercommunale • Echelle départementale
Le développement des communications numériques	• Projet NR-AZO en cours
L'équipement commercial	• Echelle du bassin économique Bléone - Durance (zone de chalandise)
Le développement économique	• Zonage • Règlement • Orientations d'Aménagement et de Programmation
Le développement des loisirs	• Zonage • Règlement
La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain	• Zonage • Règlement • Opération d'aménagement d'ensemble • Majoration possible des taxes sur le foncier non bâti

La cartographie

3

Commune de Montfort

